



Christian Perronne

Y a-t-il une erreur qu'ils n'ont pas commise ?

Vous croyez savoir ce qui s'est passé ? Un médecin réputé raconte à quel point la crise du Covid-19 a été un désastre sanitaire. Le président ? Le premier ministre ? Les ministres de la santé ? Les experts ? Ils n'ont rien vu venir. Plus grave : certains savaient !

Un témoignage féroce, incontestable, inquiétant. Un livre nécessaire sur tout ce qui n'a pas été dit.

Le Professeur Christian Perronne est aujourd'hui chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital de Garches. Pendant quinze ans, il a été l'un des principaux conseillers en matière de santé publique de plusieurs gouvernements. Il est l'auteur de La vérité sur la maladie de Lyme.

<https://www.albin-michel.fr/ouvrages/y-a-t-il-une-erreur-qu'ils-n-ont-pas-commise-9782226455185>

Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Y_a-t-il_une_erreur_qu%27ils_n%27ont_pas_commise_%3F

Dans ce livre, découpé en onze scandales à la place des habituels chapitres¹ et sous-titré « Covid-19 : l'union sacrée de l'incompétence et l'arrogance », Christian Perronne critique la gestion par l'État français de la [pandémie de Covid-19](#), dénonçant « un mensonge d'État^{2,3} » sur les pénuries de masques², les tests³, l'atteinte à la libre prescription des médecins⁴ et ce qu'il perçoit comme un [lobbying intensif des laboratoires](#)^{5,6} et des « big pharma^{7,8} ».

Il dénonce l'attentisme des autorités sanitaires françaises, en particulier le [Conseil scientifique](#), l'incapacité de ses structures, qu'elles soient administratives ou ad hoc, à faire face à une situation d'urgence⁹.

Il critique le bien-fondé de [l'essai clinique "Discovery"](#) au motif « qu'il n'est pas acceptable de tirer au sort les patients qui recevront ou non un traitement possiblement efficace »⁴.

Dans le quotidien [Les Échos](#), Kevin Badeau écrit que, du point de vue de l'auteur, qui selon lui « sombre trop souvent dans l'excès de sévérité », « tout ou presque relève du scandale¹⁰ ». Pour [Laurent Mucchielli](#), « si la forme du propos est parfois critiquable, le fond traduit une colère très largement partagée⁹ ». Pour Dimitri Jacques « tout est acté, référencé », « cet ouvrage est concis, c'est ce qui lui donne toute sa force. Avec une touche d'humour caustique qu'on ne connaissait pas à l'auteur »¹¹.

Polémiques en marge de la sortie du livre

Au cours de plusieurs interviews et confrontations télévisées^{2,3,13,14} ou radiophoniques^{15,16}, il s'en prend à divers décrets dont les promulgations auraient contribué à faire en sorte que les médecins du [CHU de Nantes](#) n'auraient consécutivement été confrontés à d'autre issue que

celle de « laisser crever son beau-frère¹⁷ » par faute de l'impossibilité pour eux de recourir au seul médicament qui, selon lui, aurait pu contribuer à le tirer d'affaire si l'interdiction de prescrire le [Plaquénil](#) n'avait été prononcée en haut lieu, laissant de facto le corps soignant démuné et « à poil⁴ » face à la pandémie.

Il précise en outre que « *la France est le seul pays au monde où on a interdit aux médecins de prescrire la chloroquine⁴* ». Il estime dès lors que le traitement recourant à cette médication, si elle n'avait été aussi arbitrairement proscrite, aurait pu contribuer à sauver 25 000 personnes⁴.

Il ajoute qu'« il y a une véritable corruption qui a plongé des dizaines de milliers de Français dans la mort⁵ » et que des opposants à l'hydroxychloroquine sont « achetés par l'industrie pharmaceutique⁵ ». Ces déclarations indignent de nombreux soignants¹⁷.

Conséquemment, l'[Assistance publique-Hôpitaux de Paris](#) (AP-HP) saisit ses instances déontologiques. Par extension, dans une lettre datée du 24 juin 2020, le directeur général de cette instance, en la personne de [Martin Hirsch](#), demande à son collègue de déontologie de rendre un avis éclairé « avant la fin du mois de juillet » afin de déceler ou infirmer l'existence d'éventuels « manquements à des obligations d'ordre déontologique (...) dans un cas de figure où des propos sont tenus avec l'autorité conférée à une fonction de responsabilité dans un hôpital public universitaire¹⁸ ».

Le [Conseil national de l'Ordre des médecins](#) (CNOM) se trouve ainsi sommé de réagir. Ce dernier saisit peu après le [Conseil départemental de l'Ordre des médecins](#) des [Hauts-de-Seine](#) afin qu'il statue sur d'éventuelles sanctions^{17,19,18,20}.